



# Procès-verbal de la réunion Du Conseil Municipal Du VENDREDI 23 FEVRIER 2024

République Française

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois (23) février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 16 février 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire

**Secrétaire de Mairie : Florence PELIN**

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Marc DIBON** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2024
- Informations diverses
- Présentation du rapport de la Cour des Comptes sur l'abattoir intercommunal d'Ambert
- Délibération n°1 : Vote des Comptes Administratifs 2023
- Délibération n°2 : Approbation des Comptes de Gestion 2023
- Délibération n°3 : Affectation des résultats
- Délibération n°4 : Subvention au Collège Notre Dame
- Délibération n°5 : Subvention 2024 – Mission Locale Livradois-Forez
- Délibération n°6 : Location salle des associations - CTMF
- Questions diverses

### *Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2024*

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2024 n'appelle aucune observation.

✓ Le procès-verbal du CM du 19 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

## ***Informations diverses :***

### **1/ RESEAU EAU ET ASSAINISSEMENT**

Un rendez-vous s'est tenu à Viverols avec Monsieur Fraisse de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale) et Mr Houzet du Conseil Département 63 dans le cadre de la nouvelle tranche de travaux sur notre réseau eau-assainissement du bourg.

Ce rendez-vous a permis de lancer le dossier des travaux prévus en 2025 et prévoir le futur lancement de la mise à jour du diagnostic assainissement établi en 2012.

### **2/ REUNION MAIRES et SOUS-PREFECTURE**

La réunion annuelle regroupant la Sous-préfecture d'Ambert, les instances locales et tous les Maires s'est tenue à AMBERT.

Objet de la réunion : rappel des modes de financements actuels et leurs modalités d'attribution : type DSIL et DETR.

Pas de grandes évolutions pour cette année.

### **3/ REPAS ANNUEL DES AINES**

Le repas des aînés a eu lieu à la salle des Fêtes de Viverols le samedi 3 février 2024 à midi.

De très bon retours (repas et ambiance) des participants sur cette journée conviviale.

### **4/ REUNION GENDARMERIE**

La gendarmerie d'AMBERT a réunis tous les Maires du secteur afin de présenter le bilan de l'activité de l'année 2023.

Bilan sur la présence des gendarmes sur le terrain, sur les effectifs actuels et sur le nombre de délits.

Le bilan reste satisfaisant sur les points évoqués et sans augmentation notable.

### **5/ SECRETARIAT MAIRIE DE VIVEROLS**

- Effectif

Afin de renforcer l'effectif du secrétariat et aider la secrétaire de Mairie de Viverols dans les tâches quotidiennes, nous avons rencontré une personne actuellement en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) auprès de la mairie de La Chaulme.

Actuellement embauchée à la Mairie de La Chaulme à 20H par semaine, elle se forme en parallèle avec les services de la Communauté de Communes.

Nous aurions la possibilité de l'embaucher en CDD sur Viverols pour deux jours par semaine.

- Travaux

Des travaux ont été réalisés dans le bureau de la secrétaire de Mairie : mise en place d'un nouveau sol et nouvelle disposition de l'espace de travail.

### **6/ EXPERTISES**

Les experts des assurances de la commune et de M et Mme Fonlupt se sont rencontrés dans le cadre des dégâts constatés sur la barrière de la maison Fonlupt éventuellement survenus lors des travaux sur les réseaux eau-assainissement. Un représentant de l'entreprise BTP était aussi présent. Nous sommes en attente des divers rapports.

Les travaux de la remise en état du mur écroulé pendant les travaux vont commencer début avril 2024.

Nous attendons toujours le rapport sur les fuites constatées dans une propriété dans la même rue...

### **7/ SCIERIE VILLENEUVE**

Monsieur Forestier, président de la Communauté de Communes ALF accompagné d'un technicien d'ALF et de Monsieur le Maire de Viverols ont rencontré début février les propriétaires de la scierie Villeneuve. Première rencontre afin d'aborder l'avenir du site.

## **8/ MAUSOLEE**

Dans le cadre du diagnostic préalable du Mausolée, toutes nos demandes de subventions ont obtenu un avis favorable (DRAC, Département et Région).  
Monsieur MOREL – architecte – va maintenant commencer le diagnostic préalable aux travaux de rénovation.

## **9/ PLAN VELO**

Une réunion s'est tenue à la Mairie avec Madame Chèze, Chargée de mission mobilité active à la Communauté de Communes ALF.

Objet de la réunion : discuter de différents sujets du Plan Vélo pour la commune de Viverols (stationnement, projets d'aménagement, comité de bassin, etc.)

Réflexion menée sur l'aménagement possible dans le bourg, Mme Chèze peut éventuellement nous accompagner dans notre projet de sécurisation du bourg sur l'axe départemental Ambert/Usson.

Un lieu de stationnement « Vélos » va être mis en place sur la place de l'église permettant de stationner tous types de Vélos.

Une réflexion va être menée sur un parcours inter-communes Sauvessanges-Viverols-Eglisolles-Saillant et plus : un parcours sur « routes bitumées » permettant de faciliter la circulation en deux roues tout en évitant au maximum l'axe départemental.

## ***Présentation du rapport de la Cour des Comptes sur l'abattoir intercommunal d'Ambert***

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée le rapport de la Cour des Comptes sur l'abattoir intercommunal d'Ambert.

Cette présentation a été suivie d'un débat sur l'avenir proche de cet abattoir.

Acte est pris de cette présentation.

Un courrier émanant du Conseil départemental 63 a été reçu par les agriculteurs du secteur. Ce courrier ayant pour objet l'avenir de l'abattoir d'Issoire qui reste à ce jour un abattoir privé.

Les élus s'interrogent donc sur l'avenir de l'abattoir public d'Ambert.

Après les informations diverses, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour : l'assemblée accepte à l'unanimité.

## *Délibérations :*

### 1 - Vote des comptes administratifs 2023

**2023**

NOM DU BUDGET	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
<b><u>COMMUNE</u></b>			
Fonctionnement	826 167,97	420 267,61	<b>405 900,36</b>
Investissement	390 727,70	479 388,32	<b>-88 660,62</b>
			<b>317 239,74</b>
<b><u>EAU</u></b>			
Fonctionnement	57 728,84	40 023,81	<b>17 705,03</b>
Investissement	174 650,72	114 721,94	<b>59 928,78</b>
			<b>77 633,81</b>
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>			
Fonctionnement	50 586,19	29 191,29	<b>21 394,90</b>
Investissement	239 699,03	192 523,06	<b>47 175,97</b>
			<b>68 570,87</b>
<b><u>SECTION GORCE BOU-TEYRAS</u></b>			
Fonctionnement	23 233,37	2 096,54	<b>21 136,83</b>
<b><u>SECTION LA GAILLARDERIE</u></b>			
Fonctionnement	743,80	0,00	<b>743,80</b>
<b><u>SECTION LES MAS</u></b>			
Fonctionnement	207,00	88,00	<b>119,00</b>
<b><u>SECTION COUSSAN-GETTES</u></b>			
Fonctionnement	1 147,50	59,00	<b>1 088,50</b>
<b><u>SECTION PUPANIN BAS</u></b>			
Fonctionnement	65,00	31,00	<b>34,00</b>
<b><u>SECTION COUS-SANGES</u></b>			
Fonctionnement	213,04	21,00	<b>192,04</b>

**Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.**

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

## **2 - Approbation des Comptes de Gestion 2023**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2023 établis par le Comptable Public du Service Gestion Comptable d'Amberth au vu des documents transmis. Ils sont strictement superposables aux comptes administratifs de la commune et proposés au vote.

Vote :            Pour : 10                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **3 - Affectation des résultats**

L'affectation des résultats de la commune doit tenir compte du solde d'exécution cumulé d'investissement et des restes à réaliser. Pour le budget principal, il est positif à 222 538.06 €, pour le budget EAU, il est positif à 17 705.03 € et pour le budget Assainissement, il est positif à 21 394.90 €. Ces sommes sont respectivement affectées en recette des dits budgets de fonctionnement 2024.

Vote :            Pour : 10                    Contre : 0                    Abstention : 0

## **4 - Subvention au Collège Notre Dame**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Collège Notre Dame de Craponne-sur-Arzon souhaite organiser quatre sorties pédagogiques. Un seul élève est concerné par ces projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 50 euros par élève soit une somme de 50 euros
- que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2024

Vote : Pour : 10            Contre : 0                    Abstention : 0

## **5 - Subvention 2024 – Mission Locale Livradois-Forez**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Livradois Forez.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, pour l'année 2024, d'attribuer une subvention de 500 euros à la Mission Locale du Livradois Forez

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2024.

Vote : Pour : 10            Contre : 0                    Abstention : 0

## **6 - Location Salle des associations - CTMF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande faite par l'association CTMF représentée par Madame PONCET Brigitte, Présidente, afin de louer la salle des associations du 05 juillet au 26 août 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer la salle des associations à l'association CTMF du 05 juillet 2024 au 26 août 2024 pour un montant de loyer de trois cent trente euros
- que les frais d'électricité seront à la charge du locataire. Le compteur électrique sera relevé au début et à la fin de la location.

Vote : Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## **7 - Ajustement du niveau de rémunération d'un emploi permanent ouvert au recrutement d'un agent contractuel au sein de la commune de Viverols**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 063-216304659-20180324-2018-\_32-DE du 23 mars 2018 portant création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaire susceptible d'être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique ;

### **Article 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution réglementaire des grilles indiciaires de rémunération des cadres d'emplois de catégorie C et notamment l'Echelle C1

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'amender la délibération n° 063-216304659-20180324-2018-\_32-DE du 23 mars 2018 portant création d'un emploi permanent d'Agent d'entretien et accueil du camping – entretien et accueil des gîtes et entretien divers, correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaire en modifiant les niveaux de rémunération initialement prévus pour qu'ils puissent tenir compte des dernières évolutions réglementaires de la grille indiciaire dans les conditions suivantes :

- Niveau de rémunération : par référence à la grille indiciaire C1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la modification du niveau de rémunération de l'emploi permanent susvisé ainsi proposée.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes.

Vote : Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

## ***Questions diverses :***

\* Spectacles proposés par :

Par le Conseil Département 63 – A réfléchir réponse dans la semaine

Par ALF, une réunion programmée le 29/03: A réfléchir réponse à venir

\* la commission Vie associative et culturelle d'ALF demande des correspondants : DIBON Marc, COUBLE Colette et RICHARD Claire

\* Vente de bois : L'ONF nous a indiqué que la société ABIES-BOIS souhaite se rétracter dans l'achat de la coupe de bois de la Commune en indiquant des problèmes économiques.

\* Demande de subvention Femmes élues du puy de dôme : NON

\* Demande de subvention AFM téléthon puy de dôme : NON

\* Demande de subvention Association prévention routière : NON

\* Demande de subvention Secours catholique : NON

\* Ecole de Viverols : le changement des volets du bâtiment de l'école est commandé. La pose doit avoir lieu pendant les vacances scolaires d'avril 2024

\* Eclairage du château : l'horloge est hors service – une nouvelle horloge va être commandée.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Prochain conseil municipal le vendredi 29 mars 2024

Séance levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance  
Marc DIBON

A blue ink signature of Marc DIBON, consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Le Maire  
Marc JOUBERT

A blue ink signature of Marc JOUBERT, featuring a large, stylized 'J' and 'O' followed by a horizontal line.